PROCÈS-VERBAL

Des élections des Membres du Sénat-Conservateur, de ceux du Corps-Législatif, et de ceux du Tribunat, en exécution de la Constitution.

Case
FRC
7134

A BORDEAUX,

Chez la veuve J. B. CAVAZZA,

IMPRIMEUR,

Place du Département, n°. 4.

AN VIII.

Ce procès-verbal est conforme à celui imprimé par ordre du Sénat-Conservateur, et nous a été communiqué par l'un de ses membres.



SÉNAT-CONSERVATEUR.

PROCÈS-VERBAL

des élections des Membres du Sénat-Conservateur, de ceux du Corps-Législatif, et de ceux du Tribunat, en exécution de la Constitution.

Séance du 3 nivôse an 8.

CEJOURD'HUI, 3 nivôse an 8 de la République, les citoyens Sieyes et Roger-Ducos, consuls sortans; les citoyens Cambacérès et Lebrun, second et troisième consuls, se sont réunis pour, en exécution de l'art. XXIV de la constitution, et de la loi de ce jour, qui ordonne, art. I.er, que le Sénat-conservateur entrera en fonction demain 4 nivôse, nommer la majorité du Sénat-conservateur: en conséquence ils ont nommé, pour former la dite majorité, les vingt-neuf Cit. dont les noms suivent, classés dans leur ordre alphabétique.

Beaupuy, de la commission des anciens.
Berthollet, administrateur de la monnoie.
Cabanis, de la commission des 500.
Cornet, de la commission des anciens.
Cousin, du conseil des anciens.
Creuzé-Latouche, de la commission des 500.
Dailly, ex-constituant.
Destult-Tracy, ex-constituant.
Dubois-Dubay, du conseil des anciens.
Ducis, de l'institut national.
Fargues, de la commission des anciens.
Garan-Coulon, ex-conventionnel, substitut du commiss. du gouvern. au tribunal de cassation.
Garat, de la commission des anciens.
Hatry, ex-général en chef.
Kellermann, ex-général en chef.
Lacépede, professeur au muséum d'histoire naturelle.
Lambrescht, ex-ministre de la justice, président de l'administration centrale de la Dyle.
Laplace, ministre de l'intérieur.
Lecouteulx-Canteleu, ex-constituant, président de l'administration de la Seine.
Lemercier, de la commission des anciens.
Lenoir-Laroche, de la commission des anciens.
Lespinasse, général de division.
Monge, ex-ministre de la marine.
Pléville-le-Peley, vice-amiral.
Porcher, de la commission des anciens.
Resnier, ex-envoyé de la république à Geneve, archiviste des relations extérieures.

Rousseau, de la commission des anciens.
Vimar, de la commission des anciens.
Volney, de l'institut national.

Les vingt-neuf citoyens ci-dessus dénommés, formant, avec les citoyens Sieyes et Roger-Ducos, la majorité du Sénat-conservateur, la première nomination prescrite par l'art. XXIV de la constitution se trouve consommée; et il est arrêté que lesdits citoyens seront convoqués individuellement à demain neuf heures du matin, dans le palais du Sénat-conservateur, pour se compléter, conformément au même article de la constitution.

Fait au palais du Sénat-conservateur, le 3 nivôse an 8 de la république. *Signé* SIEYES, ROGER-DUCOS, CAMBACÉRÈS, LEBRUN.

Séance du 4 nivôse an 8.

Cejourd'huy, 4 nivôse an 8 de la république, les citoyens composant la majorité du Sénat-conservateur, convoqués pour se compléter, aux termes de l'article XXIV de la constitution, y ont procédé sous la présidence du cit. Dailly, doyen d'âge, le citoyen Fargues, comme le plus jeune, remplissant les fonctions de secrétaire.

Les vingt-neuf citoyens, dont les noms suivent, classés dans leur ordre alphabétique, ont été nommés pour compléter le Sénat-conservateur.

Abrial, commissaire du gouvernement au tribunal de cassation.

Casa-Bianca (Raphaël), général de division.

Chasset, du conseil des anciens.

Choiseul-Praslin, ex-constituant.

Chollet (de la Gironde), de la commission des 500.

Clément de Ris, ex-commissaire de l'instruction publique, ex-président de l'administration de l'Indre et Loire.

Cornudet, de la commission des anciens.

Cretet, de la commission des anciens.

Darcet, de l'institut national.

Daubenton, professeur au muséum d'histoire naturelle.

Davous, administrateur du département de la Seine.

Depere (Mathieu), de la commission des anciens.

Dizez, ex-conventionnel, commissaire du gouvernement à l'administration centrale du département des Landes.

Drouin (Louis), négociant à Nantes.

François (de Neuf-château), ex-directeur, ex-législateur, ex-ministre de l'intérieur.

Herwin, de la commission des anciens.

Journu-Aubert, ex-législateur, négociant à Bordeaux.

Lagrange, de l'institut national.

Laville-Leroulx, négociant, ex-constituant.

Lejean (Lazare), négociant à Marseille.

Levavasseur, négociant, président du tribunal de commerce à Rouen.

Peré, de la commission des anciens.

Perregaux, banquier.

Regnier, de la commission des anciens.
Rœderer, ex-constituant.
Sers (de la Gironde), ex-législateur, négociant à Bordeaux.
Vernier, de la commission des anciens.
Vien, peintre, de l'institut national.
Villetard, de la commission des 500.

Les conservateurs qui viennent d'être nommés seront individuellement convoqués pour quatre heures après-midi, à l'effet de procéder aux élections qui sont confiées au Sénat conservateur par les articles XX et XXIV de la constitution.

Fait au palais du Sénat-conservateur, le 4 nivôse an huit de la république.

Signé DAILLY, président; FARGUES, secrétaire.

Séance du 4 nivôse an 8, après-midi.

Cejourd'hui 4 nivôse an 8 de la république, quatre heures après-midi, les citoyens nommés pour composer le Sénat-conservateur, au nombre prescrit par la constitution, étant réunis, les citoyens Abrial, Cretet, Regnier et Rœderer, ont fait connoître à l'assemblée qu'ayant déjà accepté d'autres fonctions, ils ne pouvoient remplir celles auxquelles le Senat-conservateur les appeloit; en conséquence il a été procédé à leur remplacement.

Les suffrages se sont réunis sur les citoyens Bougainville, vice amiral; Morard de Galles, vice-amiral; Jacqueminot de la commission des 500; Serrurier, général de division. En conséquence ces quatre citoyens sont nommés pour être mem-

bres du Sénat-conservateur ; et ils seront convoqués de suite pour venir prendre part aux opérations du Sénat.

Le nombre des membres dont le Sénat doit se composer se trouvant complet, aux termes des articles XXIV et XXV de la constitution, leur première opération a été de s'organiser par la nomination d'un président et de deux secrétaires. Le citoyen Sieyes est élu président ; les citoyens Roger Ducos et Lacépede sont élus secrétaires, et ils prennent place au bureau.

Signé Dailly, président d'âge, Fargues, secrétaire provisoire.

Le Sénat-conservateur se trouvant définitivement organisé, ses membres ont tous individuellement prêté le serment prescrit par la loi du 25 brumaire dernier.

Le Sénat prend les arrêtés suivans :

Arrête que l'existence constitutionnelle du Sénat-conservateur sera notifiée de suite aux consuls de la république.

Arrête qu'il reste en permanence pour procéder sans discontinuation aux élections prescrites par l'article XX de la constitution.

Le Sénat-conservateur a élu, pour composer le corps législatif, les trois cents citoyens dont les noms suivent, classés dans leur ordre alphabétique.

Albert aîné (de la Seine), du conseil des anciens.
Albert jeune (du Bas-Rhin), du conseil des 500.
Allart (du Rhône), du conseil des anciens.

Anquettin (de la Seine-Inférieure), du conseil des anciens.
Auvertot (de Gemmappes), du conseil des 500.
Appert (du Loiret, du conseil des anciens.
Aubert (de la Seine), du conseil des 500.
Auguis (des deux-Sèvres) du conseil des 500.
Baborier (de la Drôme), du conseil des anciens.
Baillon (du Nord), du conseil des anciens.
Baraillon (de la Creuse), du conseil des anciens.
Baron (de la Marne), du conseil des anciens.
Barré (de la Sarthe), du conseil des anciens.
Barriere (des Basses-Alpes), du conseil des 500.
Barrot (de la Lozere), du conseil des anciens.
Bassaget (de Vaucluse), du conseil des anciens.
Bassange (de l'Ourthe), du conseil des 500.
Bazoche (de la Meuse), du conseil des anciens.
Beauchamp (de l'Allier), du conseil des 500.
Beerenbroeck (des deux Nethes), du conseil des anciens.
Belleville, ex-ministre de la république à gênes.
Belzais-Courmesnil (de l'Orne), du conseil des 500.
Bergeras (des Basses-Pyrénées), du conseil des anciens.
Bergier (du Puy de Dôme), ex-législateur.
Berquier-Neuville (du Pas de Calais), du conseil des 500.
Berthezen (du Gard), ex-conventionnel.
Blarau (de Gemmapes), du conseil des anciens.
Boëri (de l'Indre), du conseil des 500.
Boileau (de l'Yonne), du conseil des 500.

Bollet (du Pas de Calais), du conseil des anciens.
Bollioud (de l'Ardeche), du conseil des 500.
Bonaparte (Joseph) département du Golo, ex-législateur.
Bordes (de l'Arriege), du conseil des 500.
Bouisserin (de la Charente Inférieure), du conseil des anciens.
Bourdon (de la Seine Inférieure), du conseil des anciens.
Bourg-la-Prade (du Lot et Garonne), du conseil des 500.
Bourgois (de la Seine-Inférieure), du conseil des anciens,
Brault (de la Vienne), du conseil des anciens.
Bréard (de la Charente-Inférieure), ex-conventionnel.
Brémontier (de la Seine-Inférieure), du conseil des 500.
Bucaille (du Pas-de-Calais), ex-constituant.
Cacault (de la Loire Inférieure), du conseil des 500.
Cazenave (des Basses-Pyrénées), du conseil des 500.
Castagné (du Tarn), du conseil des 500.
Castaing (de l'Orne), du conseil des 500.
Cayre (du Rhône), du conseil des 500.
Cazaux (de la Haute-Garonne), du conseil des 500.
Chaillot (de Seine et Marne), du conseil des 500.
Champion (de la Meuse), du conseil des anciens.
Champion (du Jura), du conseil des anciens,
Charrel (de l'Isère), du conseil des 500.

Chatry-Lafosse (du Calvados), du conseil des anciens.
Cherrier (de la Mozelle), ex-conventionnel, contrôleur des postes à Metz.
Cholet-Beaufort (du Puy de-Dôme), du conseil des 500.
Crochon (de l'Eure), du conseil des 500.
Clary (Nicolas) des Bouches du Rhône, négociant à Marseille.
Clavier (de la Loire-Inférieure), du conseil des anciens.
Claviere (du Cantal), du conseil des 500.
Clauzel [de l'Arriège], du conseil des 500.
Cochon Duvivier [de la Charente-Inférieure], officier de santé de première classe de la marine.
Collard [des Forêts], du conseil des 500.
Collet [de l'Yonne], du conseil des 500.
Combes Dounous [du Lot], du conseil des 500.
Compayre (du Tarn), du conseil des 500.
Cornilleau (de la Sarthe), ex-législateur.
Coulmiers (de la Seine), ex-constituant, administrateur de l'hospice de Charenton.
Coutausse (du Lot et Garonne), du conseil des anciens.
Couzard, de la Gironde, du conseil des 500.
Crevelier, de la Charente, du conseil des 500.
Dabray, des Alpes Maritimes, du conseil des 500.
Dalphonse, de l'Allier, du conseil des anciens.
Danel, du Nord, du conseil des 500.
Danet, du Morbihan, du conseil des anciens.

Daracq, des Landes, du conseil des 500.
Dauphole, des hautes Pyrénées, du conseil des 500.
Dedelay-Dagier, de la Drôme, du conseil des anciens.
Defrance, de Seine et Marne, ex-conventionnel.
Delamarre, de l'Oise, du conseil des anciens.
Delattre, de la Somme, du conseil des 500.
Delecloix, de la Somme, du conseil des anciens.
Delneufcourt, de Gemmappes, du conseil des anciens,
Delort, de la Correze, du conseil des anciens.
Delpierre aîné, des Vosges, du conseil des 500.
Delzons, du Cantal, du conseil des anciens.
Desmazieres, de Maine et Loire, du conseil des anciens.
Desnos, de l'Orne, du conseil des 500.
Desprez, de l'Orne, du conseil des 500.
Deveaux, de la Lys, du conseil des 500.
Devinck-Thierry, de Lescaut, du conseil des 500.
Dil on, de la Vendée, du conseil des 500.
Drulh, de la haute-Garonne, ex-conventionnel.
Dubosq, du Calvados, du conseil des 500.
Dubourg, de l'Oise, du conseil des anciens.
Duflos, du Pas-de-Calais, du conseil des 500.
Dumas, du Mont-Blanc, ex-conventionnel, président du tribunal criminel du département.
Dumoulin, du Nord, du conseil des 500.
Dupin, de la Nièvre, du conseil des anciens.
Duplaquet, de l'Aisne, du conseil des 500.

Dupoix, des Landes, du conseil des 500.
Dupuys, de Seine et Oise, ex-conventionnel.
Durand, de Loir et Cher, du conseil des 500.
Dutrou-Bornier, de la Vienne, du conseil des 500.
Duval, de la Seine-Inférieure, ex-ministre de la police.
Duvillard, du Léman, chef de bureau à la trésorerie, et membre associé de l'iustitut.
Engerand, de la Manche, du conseil des 500.
Enjubault, de la Mayenne, du conseil des 500.
Echasseriaux jeune, de la Charente-Inférieure, du conseil des 500.
Estaque, de l'Arriège, du conseil des anciens.
Eversdyck, de l'Escaut, du conseil des 500.
Fabry, de l'Ourte, du conseil des 500.
Faure, de la haute-Loire, du conseil des anciens.
Febvre, du Jura, du conseil des 500.
Félix-Faulcon, de la Vienne, du conseil des 500.
Fery, de la Dyle, du conseil des 500.
Florent-Guyot, de la Côte-d'Or, ex-ministre plénipotentiaire à la Haye.
Fontenay, d'Indre et Loire, ex-législateur.
Foubert, de la Dyle, du conseil des 500.
Fouquet, du Cher, du conseil des anciens.
Fourmi, de l'Orne, du conseil des anciens.
Fournier, de l'Hérault, du conseil des anciens.
Franck, des Forêts, du conseil des anciens.
Frégeville, du conseil des 500.
Frochot, de la Côte d'Or, ex-constituant.
Fulchuron l'aîné (Joseph), du Rhône, banquier.

Gantois, de la Somme, du conseil des 500.
Garnier-Deschesnes, de Seine et Oise, du conseil des 500.
Gassendi, des Basses-Alpes, ex-constituant.
Gaudin, de la Vendée, du conseil des anciens.
Gauthier, de la Côte-d'Or, du conseil des anciens.
Gauthier, de la Correze, du conseil des anciens.
Geoffroi (Côme), de Saône et Loire, ex législateur.
Germain, du Jura, du conseil des 500.
Gesnouin, du Finistère, du conseil des 500.
Gheysens, de la Lys, du conseil des anciens.
Gilbert, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
Gintrac, de la Dordogne, du conseil des anciens.
Girod, de l'Ain, du conseil des 500.
Girot Pouzols, du Puy de-Dôme, du conseil des 500.
Gonnet, de la Somme, du conseil des anciens.
Gossuin, du Nord, du conseil des 500.
Goyet Dubignon, de la Mayenne, du conseil des anciens.
Grappe, du Doubs, du conseil des 500.
Grégoire, de la Meurthe, ex-conventionnel.
Grenot, du Jura, du conseil des 500.
Guérin, des Deux Sèvres, du conseil des anciens.
Guérin, du Loiret, du conseil des 500.
Guichard, de l'Yonne, du conseil des 500.
Guillemot, de la Côte-d'Or, du conseil des 500.
Guirail, des Basses-Pyrénées, du conseil des 500.
Guiter, des Pyrénées orientales, ex-conventionnel.

Guyot-Desherbiers, de la Seine, du conseil des 500.

Hardy, de la Seine-Inférieure, du conseil des 500

Hémart, de la Marne, du conseil des 500.

Hopsomere, de l'Escaut, du conseil des anciens.

Houdbert, de la Sarthe, du conseil des 500.

Hubard, de la Meuse-Inférieure, du conseil des anciens.

Huon, du Finistère, du conseil des anciens.

Hattinguais, de Seine et Marne, du conseil des 500.

Jacomet, des Pyrénées orientales, du conseil des anciens,

Jacomin, de la Drôme, du conseil des 500.

Janod, du Jura, du conseil des 500.

Jan, de l'Eure, du conseil des anciens.

Jourdan, de la Nièvre, du conseil des 500.

Jouvent, de l'Hérault, du conseil des 500.

Juhel, de l'Indre, du conseil des 500.

Kervelegan, du Finistère, du conseil des 500.

Laborde, du Gers, ex-législateur.

Lachieze, du Lot, du conseil des anciens.

Lacrampe, des Hautes-Pyrénées, du conseil des 500.

Lafont, du Lot et Garonne, du conseil des 500.

Lagrange, du Lot et Garonne, du conseil des anciens.

Lametherie (Antoine), de Saône et Loire, ex-constituant.

Langlois, de l'Eure, du conseil des anciens.

Lapotaire, du Morbihan, du conseil des anciens.

Larcher, de la Haute Marne, du conseil des anciens.
Latour Dauvergne, capitaine des grenadiers.
Laumond, de la Creuse, du conseil des 500.
Leblanc, de l'Oise, du conseil des 500.
Leblanc, des Hautes Alpes, du conseil des 500.
Leblond, bibliothécaire des Quatre-Nations.
Lecerf, de l'Eure, du conseil des anciens.
Leclerc, de Maine et Loir, ex-conventionnel.
Leclerc, de Seine et Oise, général de division.
Lefevre-Caillet, du Pas de Calais, ex-législateur.
Lefebvre-la-Roche, ex-administrateur du départ.t de la Seine.
Lefebvrier, du Morbihan, du conseil des 500.
Légier, du Loiret, du conseil des 500.
Legrand, de l'Indre, ex-législateur.
Lemayod, du Morbihan, du conseil des anciens.
Lemée, des Côtes du Nord, du conseil des anciens.
Lemesle, de Seine Inférieure, du conseil des 500.
Lemoine, du Calvados, ex-conventionnel.
Lenormand, du Calvados, du conseil des 500.
Lerouge, de l'Aube, du conseil des anciens.
Leroux (Étienne), de la Seine, du conseil des 500.
Leroy, de l'Eure, du conseil des 500.
Lespinasse, de la Haute Garonne, ex-législateur.
Lesoinne, de l'Ourthe, du conseil des anciens.
Lévêque, du Calvados, commissaire central du département.
Lobjoy, de l'Aisne, du conseil des anciens.
Louvet, de la Somme, du conseil des 500.
Loyaud, de la Vendée, du conseil des anciens.
Luminais, de la Vendée, du conseil des 500.

Lucas, de l'Allier, ex-constituant.
Mallein, de l'Isere, du conseil des anciens.
Mansord, du Mont-Blanc, du conseil des 500.
Maras, d'Eure et Loire, du conseil des 500.
Marc-Aurele, de la Haute Garonne, ex-consul à Barcelone.
Martinet, de la Drôme, du conseil des 500.
Massa, des Alpes Maritimes, ex-conventionnel, commissaire central du département.
Maugenest, de l'Allier, du conseil des 500.
Maupetit, de la Mayenne, du conseil des anciens.
Ménard, de la Dordogne, ex-conventionnel.
Menessier, de l'Aube, du conseil des 500.
Meric, de l'Aude, du conseil des anciens.
Metzger, du Haut Rhin, du conseil des 500.
Meyer, de l'Escaut, du conseil des 500.
Meyer, du Tarn, du conseil des anciens.
Mollevault, de la Meurthe, du conseil des 500.
Montault-Desilles, de la Vienne, du conseil des anciens.
Montardier, de Seine et Oise, du conseil des 500.
Monseignat, de l'Aveyron, du conseil des 500.
Morand, des deux Sevres, du conseil des anciens.
Moreau-Sigismond, du Mont Terrible, du conseil des anciens.
Morel, de la Marne, du conseil des 500.
Mosneron ainé, négociant à Nantes, ex-législateur.
Moulland, du Calvados, du conseil des anciens.
Nairac, de la Charente Inférieure, du conseil des 500.
Olbrechts, de la Dyle, du conseil des anciens.

Ornano (Michel), du département de Liamone.
Ortalle, de Gemmappes, du conseil des 500.
Paillart, d'Eure et Loire, du conseil des anciens.
Pampelone, de l'Ardeche, ex-constituant.
Papin, des Landes, du conseil des anciens.
Pellé, de Seine et Oise, du conseil des anciens.
Pémartin, des Basses Pyrénées, du cons. des 500.
Perrier, de Grenoble, négociant.
Perrin, des Vosges, du conseil des anciens.
Pictet Diodati, du Léman, membre de l'administration centrale du département.
Pigeon, de la Dordogne, du conseil des 500.
Pilatre, de Maine et Loire, ex-conventionnel, administrateur des hospices civils.
Pillet, de la Loire Inférieure, du conseil des 500.
Poisson, de la Manche, du conseil des anciens.
Poulain (Célestin), de la Marne, du conseil des 500.
Poultier, du Pas de Calais, du conseil des 500.
Provost, de la Mayenne, du conseil des 500.
Rabasse, de la Seine Inférieure, du conseil des 500.
Rabaut, du Gard, du conseil des anciens.
Raingeard, de la Loire Inférieure, du conseil des anciens.
Rallier, de Lille et Vilaine, du conseil des 500.
Ramel, de la Loire, du conseil des 500.
Rampillon, de la Vienne, du conseil des 500.
Requis, des Basses Alpes, du conseil des anciens.
Renaud Lascours, du Gard.
Renault, de l'Orne, du conseil des 500.
Reybaud-Clauzonne, du Var, ex-accusateur publ. du tribunal criminel.

Ricard, du Rhône, du conseil des 500.
Richard, de la Loire, du conseil des anciens.
Ricour, de la Lys, du conseil des 500.
Riviere, du Nord, du conseil des anciens.
Rodat, de l'Aveyron, du conseil des anciens.
Rœmers, de la Meuse Inférieure, du conseil des 500.
Roger-Martin, de la Haute Garonne, ex-législateur.
Rossée, du Haut Rhin, ex-législateur.
Rousseau-d'Etelonne, des Ardennes, ex-banquier à Paris.
Rouvelet, de l'Aveyron, du conseil des 500.
Saint-Martin, de l'Ardèche, du conseil des 500.
Saint-Pierre-Lesperet, du Gers, ex-administrateur du département.
Sallenave, des Basses Pyrénées, du conseil des 500.
Salligny, de la Marne, du conseil des anciens.
Savary, de l'Eure, du conseil des 500.
Sauret, de l'Allier, du conseil des 500.
Schirmer, du Haut Rhin, du conseil des anciens.
Scherlock, de Vaucluse, du conseil des 500.
Sieyes (Léonce), du Var, ex-administrateur du département.
Simon, de Sambre et Meuse, du conseil des anc.
Simon, de Seine et Marne, du conseil des 500.
Simonnet, de l'Yonne, du conseil des anciens.
Tack (Paul), de l'Escaut, du conseil des 500.
Tardy, de l'Ain, du conseil des 500.
Tarte, de Sambre et Meuse, du conseil des 500.

3

Tarteyron, de la Gironde, du conseil des anciens.
Teissier, des Bouches du Rhône, négociant, commissaire de la comptabilité intermédiaire.
Thénard, de la Charente Inférieure, du conseil des 500.
Thevenin, du Puy de Dôme, du conseil des anc.
Thierry, de la Somme, du conseil des anciens.
Toutgoët, du Finistere, du conseil des anciens.
Trottier, du Cher, du conseil des 500.
Turgan, des Landes, du conseil des anciens.
Trumeau, de l'Indre, du conseil des 500.
Vacher (Charles), du Cantal, du conseil des anc.
Van Kempen, du Nord, du conseil des anciens.
Van Ruymbeke, de la Lys, du conseil des 500.
Vergniaud, de la Haute Vienne, du conseil des 500.
Verne, de la Loire, du conseil des anciens.
Vigneron, de la Haute Saône, ex-conventionnel.
Villars, de la Haute Garonne, ex-conventionnel.
Villers, de la Loire Inférieure, ex-conventionnel.
Villot, de l'Escaut, du conseil des 500.
Vozelle, de la Haute Loire, du conseil des 500.

Le Sénat-conservateur a élu, pour composer le tribunat, les cent citoyens dont les noms suivent, classés dans leur ordre alphabétique.

Adet, ex-ministre de la république aux Etats-Unis d'Amérique.
Andrieux, du conseil des 500.
Arnoult, de la Seine, du conseil des 500.
Bailleul, du conseil des 500.

Bara, des Ardennes, du conseil des 500.
Baret, de la Lys, du conseil des anciens.
Beauvais, de la commission législative des 500.
Benjamin-Constant, du Léman, homme de lettres.
Bérenger, de la commission des 500.
Berthelemy, de la Correze, du conseil des 500.
Bézard, de l'Oise, du conseil des 500.
Bitouzé-Linieres, du conseil des 500.
Boisjolin, professeur d'histoire à l'école centrale du Panthéon.
Bosc, de l'Aube, du conseil des 500.
Boutteville, du conseil des anciens.
Caillemer, du conseil des anciens.
Cambe, du conseil des 500.
Carret, du Rhône, du conseil des 500.
Chabaud-Latour, du Gard, de la commission des 500.
Chabot, de l'Allier, du conseil des anciens.
Challan, de Seine et Oise, du conseil des 500.
Chassiron, de la commission des anciens.
Chauvelin, ex-ambassadeur de la république à Londres.
Chazal, de la commission des 500.
Chenard, du conseil des 500.
Chénier, de la commission des 500.
Costé, de la Seine Inférieure, du conseil des 500.
Courtois, du conseil des anciens.
Crassous, de l'Hérault, ex-législateur.
Curée, du conseil des 500, ex-législateur.
Daunou, de la commission des 500.
Debry (Jean), du conseil des 500.

Defermont, ex-législateur, commissaire de la trésorerie nationale.

Delpierre le jeune, du conseil des 500.

Desmeusniers, ex-constituant.

Desmousseaux, administrateur des hospices civils de Paris.

Desrenaudes, de la Correze, homme de lettres.

Dieudonné, du conseil des anciens.

Dubois, des Vosges, ex-législateur, commissaire de la trésorerie.

Duchêne, du conseil des 500.

Duveyrier, ex-secrétaire général de la justice.

Eschasseriaux l'aîné, du conseil des 500.

Fabre, de l'Aude, du conseil des 500.

Faure, de la Seine, du conseil des 500.

Favard, du conseil des 500.

Gallois, membre associé de l'institut.

Ganilh, homme de loi.

Garat-Mailla, des Basses Pyrénées, homme de lettres.

Garry, fils aîné, de la Haute Garonne, homme de loi.

Gaudin (Emile), de la commission des 500.

Gillet, de Seine et Oise, du conseil des 500.

Gillet-la-Jacqueminiere, du Loiret, du conseil des 500.

Ginguené, ex-ambassadeur de la république à Turin.

Girardin (Stanislas), ex-législateur.

Goupiln-Préfeln fils, de la commission des anciens.

Gourlay, de la commission des 500.

Grenier, du Puy de Dôme, du conseil des 500.
Guinard, du conseil des 500.
Guttinguer, du conseil des anciens.
Huguet, de la Seine, du conseil des anciens.
Jacquemont, chef de division au ministère de l'intérieur.
Jard-Pauvilliers, du conseil des 500.
Jaucourt, ex-législateur.
Imbert, de laFerté-sous-Jouarre, ex-législateur.
Isnard, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Jubé, adjudant général, ex-commandant de la garde du Directoire.
Labrouste, du conseil des 500.
Laloi, du conseil des anciens.
Lahary, du conseil des anciens.
Laromiguiere, membre associé de l'institut nation.
Laussat, de la commission des anciens.
Lecontre Puyraveau, du conseil des 500.
Legier, des Forêts, du conseil des 500.
Legonidec, substitut du commissaire du gouvernement au tribunal criminel du département des Landes.
Legoupil-Duclos, du conseil des 500.
Lejourdan, du conseil des anciens.
Leroy, ex-commissaire près le bureau central de Paris.
Ludot, de la commission des 500.
Malès, de la Correze, du conseil des 500.
Malherbe, de Lille et Vilaine, du conseil des 500.
Mallarmé, du conseil des 500.
Mathieu, de la commission des 500.

Miot, ex-ministre de la république à Florence, secrétaire général de la guerre.
Mongèz, administrateur des monnoies.
Mouricault, de la Seine, du conseil des anciens.
Noël, ex-ambassadeur près la république batave, chef de division au ministère de l'intérieur.
Parent-Réal, du conseil des 500.
Pénieres, du conseil des 500.
Pérée, de la Manche, ex-législateur.
Picault, de Seine et Marne, du conseil des anc.
Portiez, de la Seine, du conseil des 500.
Riouffe, homme de lettres.
Roujoux, du conseil des anciens.
Savoyrollin, ex-avocat général à Grenoble.
Say (Jean Baptiste), homme de lettres.
Sédillez, de la commission des anciens.
Thibaud, de la commission des 500.
Thiessé, de la commission des 500.
Trouvé, ex-ambassadeur près la république cisalpine.
Vesin, du conseil des 500.

Le Sénat-conservateur arrête que, conformément à l'article II de la loi du 3 nivôse, il communiquera de suite aux commissions législatives du conseil des anciens et du conseil des 500 la nomination des membres du tribunat et du corps législatif.

Le citoyen Didot l'aîné est nommé imprimeur du Sénat conservateur.

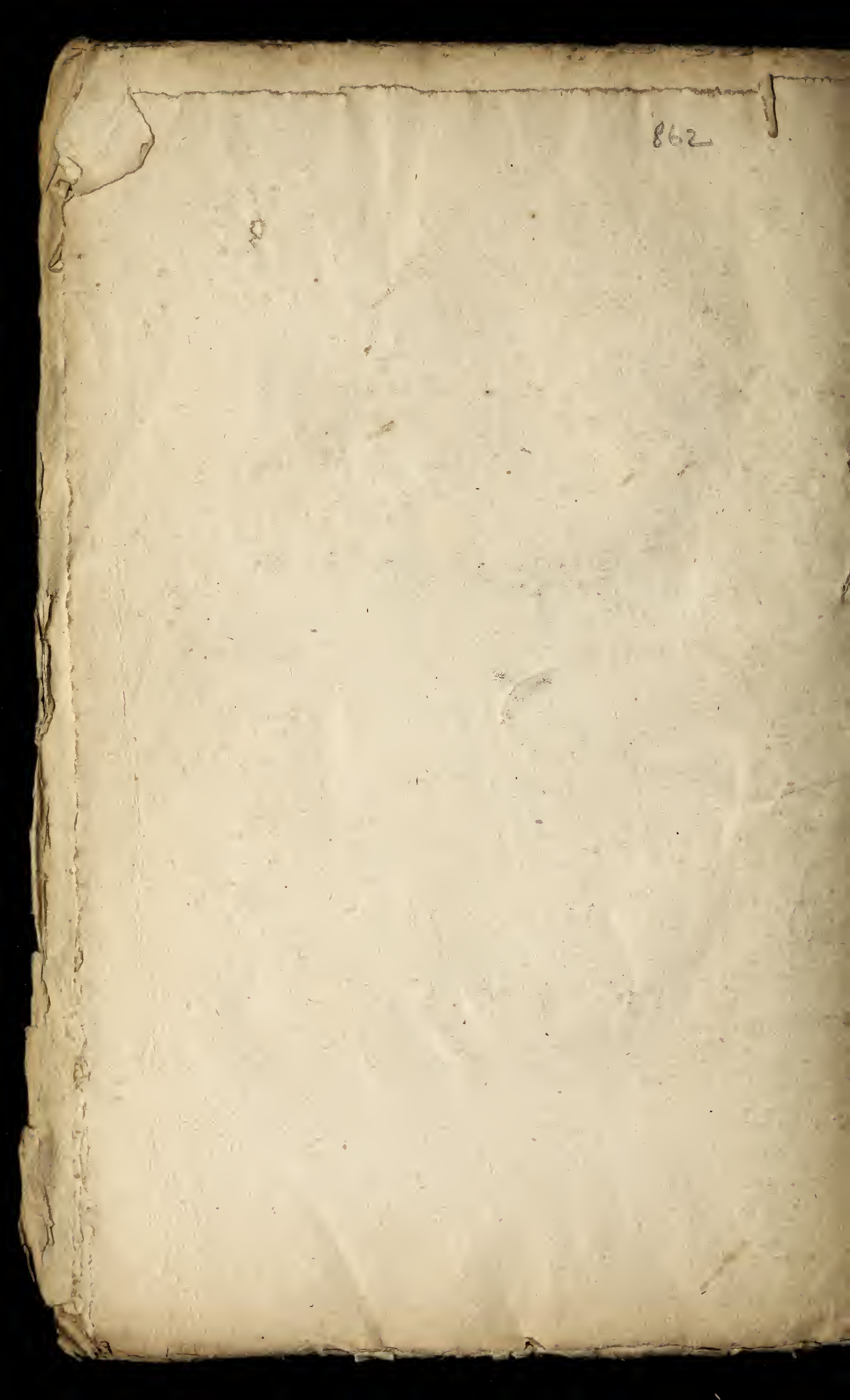
Les citoyens Charles Bréa, du département de la Seine Inférieure, et Desforges-Beaumé, du département de l'Aisne, sont messagers d'état pour le Sénat conservateur.

Lecture faite du procès-verbal ci-dessus, sa rédaction est définitivement arrêtée et adoptée. Il sera publié.

Le Sénat s'ajourne à demain 6 nivôse, à midi; et la séance est levée.

Fait au palais du Sénat-conservateur, le 5 nivôse an huit de la république.

Signé SIEYES, président; ROGER-DUCOS, secrétaire; LACÉPEDE, secrétaire.


862